

ARRÊTÉ

dénommant la rue de la Fontenette et la rue Joseph-Girard à Carouge.

Du 13 décembre 1935

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la demande du Conseil municipal de la commune de Carouge en séance du 26 novembre 1935, concernant la dénomination de la nouvelle rue conduisant de l'entrée du cimetière de Carouge à la route de Veyrier;

Vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931;

Vu le préavis favorable des Archives d'Etat en date du 6 décembre 1935;

Sur préavis favorable du Département des travaux publics;

Arrête :

De donner :

1. le nom de

« rue de la Fontenette »

à l'artère partant du cimetière de Carouge et aboutissant à la rue de Veyrier. Le chemin communal de la Fontenette actuel, qui conduit de la rue de Veyrier au cimetière israélite, prendra également le nom de « rue de la Fontenette » et formera de ce fait une seule artère avec le chemin précité.

2. La route partant de l'entrée du cimetière pour aboutir à la rue Ancienne sera dénommée dorénavant

« rue Joseph-Girard »

au lieu de boulevard Joseph-Girard.

Ces nouvelles dénominations entrent en vigueur immédiatement.

Certifié conforme,

Le chancelier : Louis SOLDINI.